

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le 17^e jour de septembre 2012 à 10 heures, au Centre Communautaire, 165, Avenue Centrale Nord, Stratford (Québec), G0Y 1P0 à laquelle sont présents :

Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Monsieur J. Denis Picard, conseiller	siège # 6

Monsieur Daniel Couture est absent : absence motivée

Madame Maryse Lessard est absente : absence motivée

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine

Madame Manon Goulet, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis à l'article 153 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande au pacte rural
4. Financement niveleuse et camion incendie
5. Période inter-actions
6. Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

L'ouverture de la séance extraordinaire est à 10 H10.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2012-09-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3- Demande au pacte rural

Le conseiller Daniel Couture étant absent, ce point est remis à la prochaine séance.

4- Financement niveleuse et camion incendie

Dans l'attente d'une approbation du ministère des Finances, la séance est suspendue à 10h12.

Reprise de la séance à 10h58.

Le montant du financement est de \$322 900. La municipalité a privilégié un financement de gré à gré avec la Caisse du Carrefour des Lacs. Le ministère a approuvé le taux proposé par la Caisse. Il s'agit d'un refinancement pour la niveleuse ainsi que l'achat d'un camion incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LACASSE, APPUYÉ PAR J.-DENIS PICARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du canton de Stratford accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs pour son emprunt du 25 septembre 2012 au montant de 322 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 1013 et 1076, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

20 200 \$	2.98 %	25 septembre 2013
20 700 \$	2.98 %	25 septembre 2014
21 300 \$	2.98 %	25 septembre 2015
21 900 \$	2.98 %	25 septembre 2016
238 800 \$	2.98 %	25 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

2012-09-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Stratford souhaite emprunter par billet un montant total de 322 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
1013	157 900
1076	165 000

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LACASSE, APPUYÉ PAR ÉMILE MARQUIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 322 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1013 et 1076 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 25 septembre 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	20 200 \$
2014.	20 700 \$
2015.	21 300 \$
2016.	21 900 \$
2017.	22 500 \$ (à payer en 2017)
2017.	216 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du canton de Stratford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1013 et 1076, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2012-09-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5- Période interactions

6- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par J.-Denis Picard de lever l'assemblée à 11h08.

2012-09-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Directrice générale
secrétaire-trésorière